

ALERTE SUR LE PROJET RÉSONANCES

ERRATUM HUMANUM EST ?

EXPLICATIONS

Le 8 avril, les documents de présentation de résonances ont été transmis aux représentants du personnel. Dans le même temps, à la suite du 2X45, les agents des entités concernées par le projet Résonances se sont entendus annoncer, de manière parfois brutale, des chiffres et des natures de suppression de postes qui les ont sidérés et inquiétés.

© Freepik

Beaucoup ont sollicité la CFDT Cheminots, qui, face à ces alertes et à des documents de présentation alambiqués ne permettant pas d'infirmier ou de confirmer les craintes exprimées, a saisi, dès le 10 avril, la direction de SNCF Réseau en portant une alerte écrite. En réponse, la direction a reçu une délégation CFDT en audience ce lundi 14 avril. **Résumé.**

LA CFDT A ALERTÉ ET RAPPELÉ :

- Le droit inaliénable des agents à connaître leur avenir avec certitude,
- Qu'une annonce de suppression de poste, si elle doit être faite, doit l'être avec les précautions nécessaires, l'engagement de reclassement et d'accompagnement, une présentation des possibilités offertes,
- La criticité des risques psycho-sociaux que ces annonces mal encadrées et basées sur des éléments comptables erronés avaient générée.

De la même manière, la CFDT a démontré à la direction de la SA réseau que des documents fiables devaient être fournis aux agents, managers, mais aussi représentants du personnel.

POURQUOI ?

- Parce-que la transparence permet la confiance et une étude factuelle des différents éléments, ce qui relève des prérogatives des CSE,
- Parce-que la sérénité doit être permise immédiatement aux agents dont les postes sont maintenus à l'identique,
- Parce-que des efforts accrus d'accompagnement doivent être mis à disposition des agents dont le poste est supprimé ou substantiellement modifié,
- Pour permettre et accompagner les parcours professionnels promotionnels pour celles et ceux qui trouveraient une opportunité dans cette réorganisation.



La direction, qui a reçu l'alerte portée par la CFDT avec sérieux, reconnaît des erreurs, corrigées par des erratums et parfois des erratums d'erratum. Elle déclare également que nombre d'incompréhensions et de « coquilles » viennent d'incohérences entre la base de données RH initiale et la réalité terrain, et fait un point de situation en indiquant :

- La suppression de 510 postes
- La création de 360 postes, pour partie dans la continuité des postes supprimés
- En réalité, 94% des postes ne seraient pas touchés

Après nous avoir annoncé l'objectif de réduction de 320 postes, puis 216 postes, nous serions donc aujourd'hui à une suppression de moins de 170 postes?

POUR LA CFDT C'EST ENCORE TROP !

Concernant les « **modifications substantielles** », pour lesquels la CFDT ne partage pas toujours la définition, elles amènent à **45 changements de classe** :

- Changement vers classe inférieure :
 - 18 postes -1 classe
 - 2 postes -2 classes
- Changement vers classe supérieure :
 - 24 postes +1 classe

La direction explique aussi à la CFDT que les managers ont à disposition des documents apportant plus de précisions, mais refuse de les fournir aux représentants du personnel.

POUR LA CFDT CHEMINOTS CE N'EST PAS NORMAL ET CELA NE PERMET PAS AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL D'EXERCER LEURS MANDATS AVEC SÉRIEUX ET COHÉRENCE.

Néanmoins, la CFDT obtient que des matrices chiffrées, lisibles et reflétant la réalité à date soient fournies aux élus des CSE afin que ceux-ci puissent déterminer où leur action est la plus urgente et impérative.

CELLES-CI NE NOUS SERONT PAS REMISES AVANT LA FIN DE CETTE SEMAINE !

LA CFDT A ÉGALEMENT PORTÉ D'AUTRES POINTS D'ALERTE :

- **LES AGENTS RQTH, EN MAD, ILD..., ET LES ALTERNANTS NE DOIVENT PAS ÊTRE OUBLIÉS,**
- **LES AGENTS AYANT ÉTÉ DÉJÀ SOUMIS À DES SUPPRESSIONS ET/OU RÉORGANISATIONS DOIVENT FAIRE L'OBJET D'ATTENTION PARTICULIÈRE,**
- **AUCUN POSTE NE DOIT ÊTRE SUPPRIMÉ AU PROFIT D'UNE EXTERNALISATION OU D'UN RECOURS À PRESTATAIRE,**
- **L'ENGAGEMENT DU DÉLAI DE 18 MOIS DE RATTACHEMENT CONSTANT À SON ENTITÉ D'ORIGINE POUR PERMETTRE L'ACCOMPAGNEMENT EST UN MINIMUM À RESPECTER**
- **LES MOUVEMENTS NE PEUVENT PAS ÊTRE L'OCCASION DE CHOISIR LES COLLABORATEURS SUR UN MOTIF AUTRE QUE LEURS COMPÉTENCES (TÉLÉTRAVAIL, LIEU DE VIE, ÉQUILIBRE VIE PRO/VIE PERSO, ETC....)**
- **LA RÉORGANISATION DOIT ENGENDRER DES PARCOURS PROFESSIONNELS PROMOTIONNELS, NÉCESSITANT D'ANTICIPER LES COCA (COMITÉS DE CARRIÈRE)**

La CFDT continuera à être auprès de chacune et chacun de vous dans le cadre du projet Résonances et veillera à la bonne mise en œuvre de ces attendus.



UNE QUESTION ? BESOIN D'INFORMATIONS ? D'ACCOMPAGNEMENT ?

Fabrice Chambelland : 06 27 70 45 58
fabrice.chambelland@cfdtcheminots.org

Vanessa L'Homel : 06 83 26 08 89
vanessa.lhomel@cfdtcheminots.org

